



COMMUNIQUE N° 043 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

Par Décret n° 2023-0002/PT-RM du 06 janvier 2023, SE le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat a accordé sa grâce avec remise totale de peines aux 49 ivoiriens condamnés par la justice malienne pour les infractions suivantes : crimes d'attentat et de complot contre le Gouvernement ; atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat ; détention, port et transport d'armes et de munitions de guerre ou de défense intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle et collective ayant pour but de troubler l'ordre public par l'intimidation ou la terreur.

En cette circonstance, le Gouvernement de la Transition et le Peuple malien remercient SE le Colonel Assimi GOÏTA, pour ce geste qui démontre une fois de plus son attachement à la paix, au dialogue, au panafricanisme, à la préservation des relations fraternelles et séculaires avec les pays de la région, en particulier celles entre le Mali et la Côte d'Ivoire.

En outre, cette mesure de grâce prise en toute indépendance, symbolise le souci de SE le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat à promouvoir la bonne gouvernance, dans le cadre de la Refondation du Mali, à travers le respect de l'indépendance de la Justice et la non-ingérence de l'Exécutif dans les affaires judiciaires.



La mesure de grâce prise par le Président de la Transition, vient ainsi conforter la dynamique créée suite à la signature à Bamako, le 22 Décembre 2022, du Mémoire d'entente relatif à la promotion de la paix et au renforcement des relations d'amitié, de fraternité et de bon voisinage entre la République du Mali et la République de Côte d'Ivoire.

A cet égard, le Gouvernement de la Transition renouvelle sa profonde reconnaissance au Président de la République Togolaise SE M. Faure Essozimna GNASSINGBE, pour ses efforts inlassables et son engagement constant pour le dialogue et la paix dans la région.

Dans la gestion de cette affaire, qui était bilatérale depuis sa survenue jusqu'à son dénouement, le Gouvernement de la Transition a été indigné par l'attitude partielle de certains responsables contre notre pays.

Le cas le plus récent est la position agressive du Président en exercice de la CEDEAO, SE M. Umaro Sissoco Embaló, qui après avoir échoué lamentablement à porter atteinte à l'honneur du Mali devant les instances internationales, vient d'opposer un ultimatum au Gouvernement de la Transition concernant la libération des ivoiriens.

Le Gouvernement de la Transition voudrait faire remarquer à SE M. Embaló, que depuis, le 14 janvier 2022, le Mali ne figure plus sur la liste des pays intimidables et a définitivement retrouvé sa souveraineté.

En effet, à cette date mémorable, le Peuple malien s'est mobilisé massivement pour dénoncer les sanctions illégales, illégitimes et inhumaines de la CEDEAO et de l'UEMOA contre le Mali. Depuis plus de 10 ans, faisant face seul au terrorisme, sans ces organisations régionales, le Mali a survécu à ces sanctions et le sentiment patriotique du Peuple malien s'est substantiellement renforcé.



<https://m.facebook.com/matdmali/posts>

Aussi, dans l'intérêt des Peuples Ouest africains, notamment leur sécurité et leur bien-être, le Gouvernement de la Transition invite respectueusement SE M. Embalo, à donner des ultimatums aux groupes terroristes qui constituent la plus grande menace en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'à canaliser ses efforts dans l'éradication de la pauvreté dans la région. C'est en cela qu'il fera œuvre utile et rendra service aux Peuples de la CEDEAO, les seuls que nous devons tous servir.

Que Dieu bénisse le Mali et préserve les Maliens!

Bamako, le 06 janvier 2023

**Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,
Porte-parole du Gouvernement,**



Colonel Abdoulaye MAIGA

Chevalier de l'Ordre National



<https://m.facebook.com/matdmali/posts>